



BENOIT HAMON

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGE DE LA CONSOMMATION

POINT D'ETAPE SUR L'ENQUETE

Paris, le 14 février 2013

L'origine de l'alerte

Le 5 février, la DGCCRF était alertée de la découverte de viande de cheval dans des plats préparés à base de bœuf :

- par ses équipes de la Moselle, elles-mêmes saisies par l'entreprise COMIGEL ;
- et parallèlement par les autorités luxembourgeoises.

La DGCCRF a aussitôt mobilisé les enquêteurs du SNE (service national d'enquêtes) afin de procéder en urgence à l'enquête et aux contrôles.

Les investigations réalisées immédiatement ont rapidement permis d'identifier deux entreprises françaises directement impliquées :

- SPANGHERO, un professionnel de la viande, qui a vendu la viande à COMIGEL.

L'objectif a été d'établir la traçabilité des produits, de vérifier l'étiquetage et de réaliser des prélèvements pour analyser la composition des viandes.

- COMIGEL, qui produit des plats cuisinés pour différentes marques. C'est une usine du groupe située au Luxembourg, dénommée TAVOLA, qui a fabriqué les produits incriminés.

L'intervention a permis d'identifier les lots de produits concernés, expédiés dans plusieurs pays européens concernant plus de 4,5 millions de produits, représentant a minima plus d'un millier de tonnes.

Les informations obtenues sur la traçabilité ont immédiatement été diffusées sur le RASFF (réseau communautaire) afin d'informer les autorités des états membres de l'UE. Celles qui concernent les lots de produits concernés sont diffusées sur le RASFF au fur et à mesure.

Le circuit de commercialisation

- Entre le fabricant au Luxembourg (l'usine TAVOLA de COMIGEL) et les abattoirs en Roumanie, il y a, selon nos informations, au moins deux intermédiaires : le fabricant a acheté à SPANGHERO à Castelnaudary (11), qui lui-même a acheté à DRAAP TRADING basé à Limassol (Chypre), qui a sous-traité la commande à une entreprise néerlandaise (WINDMEIJER MEAT TRADING situé à Breda).
- Il y a eu au moins deux entrepôts : la marchandise livrée au fabricant a transité par un entrepôt aux Pays-Bas à Breda puis par l'entrepôt de SPANGHERO.
- Ce circuit de commercialisation a démarré il y a plusieurs mois et a porté sur plus de 750 tonnes de viande ; plus de 500 tonnes ont été livrées à l'usine TAVOLA (au Luxembourg) de COMIGEL
- le reste (plus de 200 tonnes) a servi à fabriquer des merguez et des plats cuisinés commercialisés sous la marque « la table de SPANGHERO » et qui viennent de faire l'objet d'un rappel par SPANGHERO.

Les analyses et constats

- Les analyses réalisées par l'entreprise SPANGHERO ainsi que celles effectuées par le laboratoire de la DGCCRF ont confirmé la présence de viande de cheval sur des lots étiquetés comme étant du bœuf. Les 4 échantillons prélevés par les enquêteurs sur les lots provenant de Roumanie ont été analysés comme étant majoritairement ou entièrement composé de viande de cheval.

Lors de leurs investigations, les enquêteurs de la DGCCRF ont constaté, aux diverses étapes de la chaîne de commercialisation, des étiquetages non conformes ou des « ré-étiquetages ». Ces éléments permettront d'établir la responsabilité des auteurs de la tromperie.

Les sociétés impliquées dans cette affaire devront ainsi fournir des explications sur ces constats de fraude.

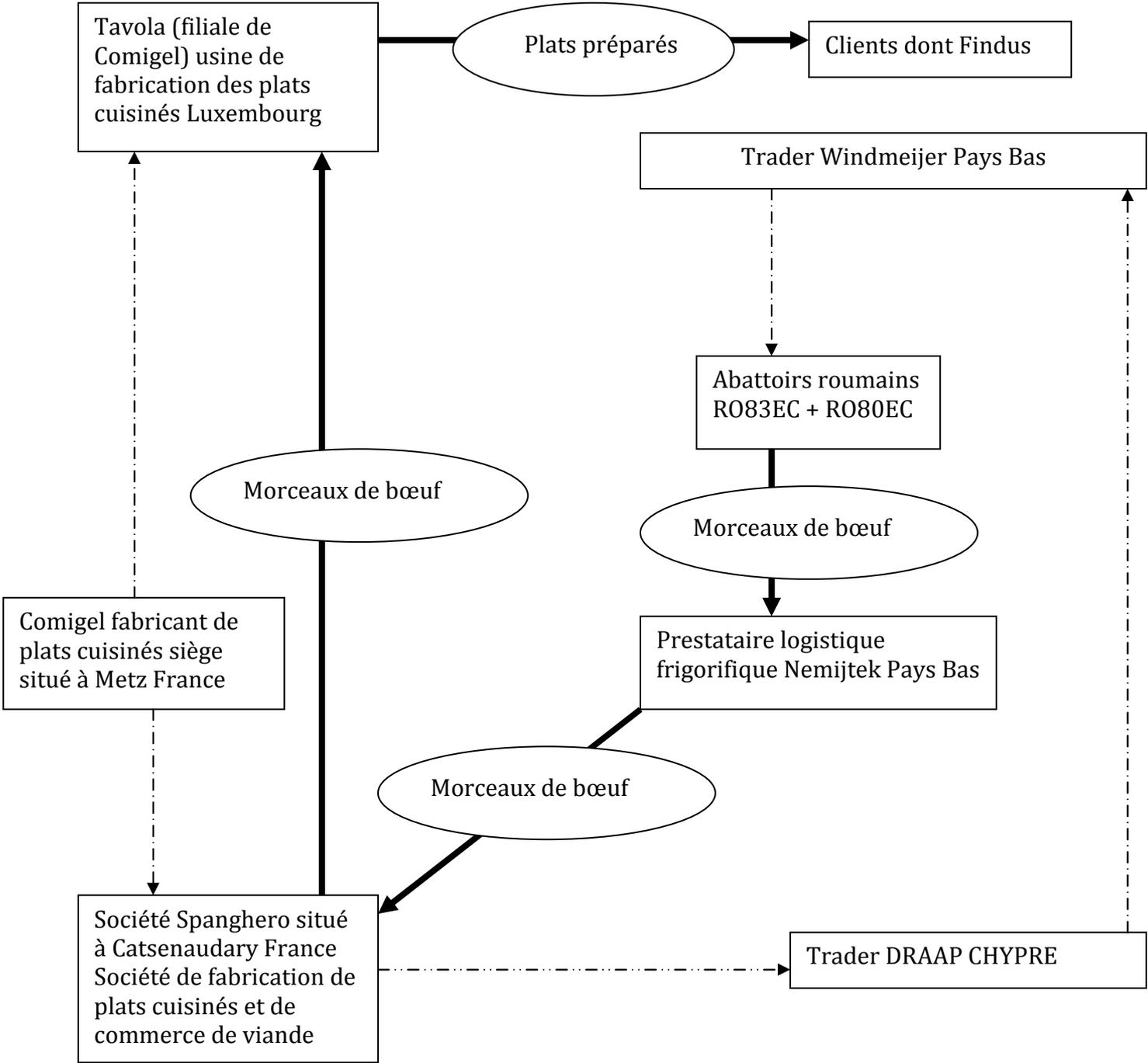
Les enquêteurs ont également saisi chez SPANGHERO des factures émises par le trader chypriote sur lesquelles il apparaît que ce dernier lui a vendu du cheval désigné comme tel sur la facture.

Ainsi, les investigations se poursuivent sur les points suivants :

- La traçabilité des produits vendus par COMIGEL et SPANGHERO,
- les contrôles des autres viandes commercialisées par SPANGHERO et ses sociétés sœurs,
- l'identification de plusieurs entreprises qui ont importé de la viande de bœuf par les mêmes intermédiaires aux Pays-Bas

Le rapport va être transmis au Procureur de la République de Paris qui s'est saisi de ce dossier, les services d'enquête de la DGCCRF seront à sa disposition pour poursuivre leurs investigations.

Circuit d'acheminement de la viande en cause



-----> commande

—————> Transfert de marchandises